

Un bébé de 5 jours en instance d'expulsion !

Rabat, le 20 mars 2017 | Une nouvelle situation aberrante dans la zone d'attente de l'aéroport de Casablanca...

Le 11 mars 2017, Madame Mandika, enceinte de 9 mois, était en transit à l'aéroport Mohammed V de Casablanca au Maroc en partance pour Berlin (Allemagne), quand la police aux frontières (PAF) a décidé de la maintenir en zone d'attente dans l'intention de la renvoyer, le jour même, dans son pays d'origine, la République démocratique du Congo, au motif d'une « falsification » de son visa Schengen pour l'Allemagne.

En raison de l'imminence de son accouchement, la compagnie aérienne a refusé son embarquement et a demandé son transfert en urgence à l'hôpital Ibn Rochd de Casablanca où elle a été placée sous surveillance policière. Elle a accouché 2 jours plus tard.

D'après les informations obtenues par le GADEM, ce lundi 20 mars 2017, Madame Mandika et son bébé de 5 jours font toujours l'objet d'une décision de reconduite à la frontière et elle n'a jamais reçu de notification écrite de la décision administrative d'éloignement.

Le GADEM dénonce le non respect des engagements internationaux du Maroc, ainsi que la violation manifeste des articles 26 et 29 de la loi n°02-03 qui protège les enfants et les femmes

enceintes contre toute mesure d'éloignement. Quelques jours auparavant, une décision similaire avait déjà été prise à l'encontre d'une enfant originaire de RDC !

Le GADEM s'insurge contre ces pratiques qui semblent devenir monnaie courante et qui font de la zone d'attente une zone de non droit. Celles-ci sont contraires à l'esprit de la nouvelle politique migratoire initiée en septembre 2013.

Le GADEM demande la mise en place d'un mécanisme indépendant de contrôle des décisions de maintien en zone d'attente, des conditions d'hébergement et de renvoi.

Contact : contact@gadem-asso.org / 05 37 77 10 94